



Appel à candidatures pour la participation à la formation en gestion de collections marines avec comme groupes cibles les algues et les échinodermes

Formation organisée par le Musée royal de l'Afrique centrale et l'Université d'Antsiranana

15 bourses sont offertes pour permettre la participation à cette formation

Formation prévue du 15/11 au 30/11 à l'Université d'Antsiranana

Date de clôture pour la réception des candidatures :

30/09/2018

1. Contexte introductif

Face aux nombreux problèmes auxquels les scientifiques responsables de collections dans les universités ou centres de recherches de Madagascar sont confrontés, cette formation veut offrir à 15 participants l'occasion de développer leur expertise en les formant aux normes internationales de gestion de collections, en prenant comme taxons de références deux taxons d'importance écologique et économique majeur : les échinodermes et les macroalgues.

Les deux taxons visés seront, dans cette phase, échantillonnés dans la baie d'Antsiranana. Les collections résultantes serviront d'outil principal pour fournir une formation pratique sur la taxonomie des deux taxons et sur leur mise en collection. Les techniques de préservations seront étendues aux différents taxons échantillonnés à l'occasion de la formation. Cette formation sera organisée à l'université d'Antsiranana.

2. Objectif de la formation :

L'objectif principal est fournir une formation pratique sur la taxonomie des deux taxons : échinodermes et les macroalgues et sur leur mise en collection pour former les participants aux normes internationales de gestion de collections en ce y compris la constitution de banques de données

3. Institut organisateur et principal partenaire

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) possède une des plus importantes collections se rapportant à l'Afrique centrale. Ces collections sont très variées et d'une grande valeur scientifique. La gestion des collections recouvre les méthodes pratiques, techniques, déontologiques et juridiques qui permettent d'assembler, organiser, étudier, interpréter et préserver les collections muséographiques. Elle s'intéresse à la préservation, à l'usage des collections et à la conservation des données. Le MRAC a développé des outils performants de gestion des collections afin d'assurer le bon état de conservation et la pérennité de ses collections. L'université d'Antsiranana organise, dans son cursus universitaire, un cours en Biologie marine axé sur la taxonomie et la mise en collection des organismes marins.

4. Objectif et programme du stage

Objectifs :

Les quatre objectifs principaux de ce stage sont d'initier les apprenants

- aux notions de base des fonctionnalités d'Excel et d'Access afin qu'ils soient capables de constituer une banque de données, outil indispensable à la gestion des collections
- aux notions de base de la taxonomie en utilisant comme taxa cibles les échinodermes et les macroalgues
- aux techniques modernes de mise en collection de ces deux taxa
- aux techniques modernes de numérisation par photogrammétrie.

Lieu :

Facultés des Sciences, Université D'Antsiranana

Durée :

Deux semaines au mois de Novembre 2018 (du 14 au 28.11).

Forme du stage :

Formation essentiellement pratique dispensée *in situ* en collaboration avec l'institution partenaire.

Thèmes abordés/ programme provisoire :

- Les principes de base sur les banques de données,
- Des exercices pratiques sur la création d'une banque de donnée sous Access,
- La digitalisation et l'incorporation d'images dans les banques de données,
- La réalisation de cartes de distribution
- Nomenclature
- Méthodes de préservation et leurs effets histologiques
- Taxonomie des échinodermes et des macroalgues
- Préservation et mise en collection de ces deux taxa

Tous les cours seront illustrés par du matériel collecté par les participants lors d'excursions réalisées sur le terrain

5. Profil des participants

Ce stage est ouvert aux personnes de nationalité malgache intéressées par les thématiques abordées et en charge d'une collection en rapport avec la formation: universités et/ou centres de recherche (professeurs, étudiants en master et doctorants), etc. Ne seront pas admis les consultants indépendants ainsi que les personnes employées dans le secteur privé autre que le monde associatif.

Les candidats devront (i) démontrer l'intérêt de la formation pour leur parcours professionnel ou académique, (ii) détailler leurs motivations et (iii) être physiquement aptes à effectuer un travail de collecte.

Nombre maximum de participants : 15

Age limite pour la participation : 45 ans au moment de l'inscription

Le MRAC encourage la participation des femmes dans ses programmes de formation.

Toutes les candidatures seront soumises à l'évaluation d'experts du MRAC et de l'Université d'Antsiranana qui sélectionneront les 15 participants parmi toutes les candidatures reçues.

Aucune demande de recours quant au résultat de la sélection ne sera prise en considération.

6. Soumission de la candidature

Pour être recevable, votre dossier de candidature devra contenir les éléments suivants :

1. Le **formulaire de candidature** daté et signé (téléchargement possible via le site du MRAC - www.africamuseum.be ou de l'Université d'Antsiranana landyamelie@gmail.com), (à mettre d'office en annexe lors de l'envoi de l'appel)
2. Une **lettre de motivation** mentionnant :
 - les raisons pour lesquelles vous vous considérez comme un(e) bon(ne) candidat(e) pour cette formation,
 - une description de vos responsabilités professionnelles/recherches scientifiques/expérience professionnelle liées au domaine de la formation,
 - les bénéfices que la formation apportera à votre institut/administration/société/ONG d'origine,
 - le degré de bénéfices directs et indirects que la formation apportera dans vos recherches/travaux futurs,
 - une brève description de votre fonction actuelle au sein de votre institution,
 - vos intentions quant au partage des connaissances acquises lors de la formation,
 - les perspectives d'une collaboration continue entre vous, votre institution d'origine et le MRAC et l'Université d'Antsiranana.
3. Une **lettre d'autorisation de votre employeur** (institut de recherche, ministère, université, ONG, etc.) quant à son accord pour votre participation au programme de formation, confirmant votre fonction actuelle dans l'institution et s'engageant à utiliser les nouvelles compétences acquises. Cette lettre devra être signée et datée

(avec le cachet de l'institution). Le nom, la fonction et les coordonnées de l'auteur (email, téléphone) de la lettre d'autorisation devront être clairement mentionnés.

4. Une **photocopie des diplômes pertinents** (études supérieures),
5. une copie de votre document d'identité national et 1 **photo d'identité** récente.

Seuls les dossiers de candidature complets seront pris en considération. Aucun document complémentaire transmis ultérieurement ne pourra être pris en considération, sauf en réponse à une requête spécifique du MRAC.

Les dossiers doivent être envoyés **sous format PDF uniquement avant le 30/09/2018 minuit (heure GMT)**, par email aux deux adresses suivantes :
callcollections@africamuseum.be
landyamelie@gmail.com

L'accusé de réception de la candidature se fera exclusivement par le biais d'un email à l'adresse mentionnée dans le formulaire de candidature. Les candidats seront informés personnellement du résultat de la sélection dans le courant du mois d'octobre 2018.

7. Conditions d'octroi de la bourse

Les candidats sélectionnés devront respecter les conditions suivantes pour pouvoir bénéficier de l'entièreté de la bourse :

- être disponible pour participer à l'entièreté de la formation,
- se présenter à l'Université d'Antsirananana le **premier jour de la formation à l'heure requise**,
- respecter les horaires tout au long de la formation,
- participer effectivement à tous les séminaires et travaux pratiques,
- être apte à effectuer des travaux de collecte,
- compléter des formulaires de positionnement et d'évaluation respectivement en début et en fin de stage.

De par leur candidature, les candidats acceptent *de facto* ces conditions. Un non-respect de ces directives entraînera l'annulation de leur participation.

Prise en charge : seuls les pauses, repas, logement et les déplacements éventuels pour les travaux pratiques et la fourniture du matériel didactique nécessaire à la formation seront pris en charge. Aucun autre type de défraiement n'est prévu.